

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 19 juin 2020

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération n° 2020-132

Objet de la délibération : Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, 1^{er} Vice-Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020.

Présents : FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, FREYNET Jacques, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, LATZ Michaël, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, PAUL Jacques, PORZIO Claude, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, BERTIN-PATOUX Lydie, DECANIS Alain, DELZERS Catherine, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LAMIA Anne-Marie, LASSOUTANIE Chantal, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

Absents :

- **dont représentés :** LANFRANCHI Christine donne procuration à MARTIN Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard
- **dont excusés :** BLEINC Gérard, BREMOND Didier, GAUTIER Pierre, GARELLO Vesséline, GUISIANO Jean-Martin, NEDJAR Laurent

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi n° 2020-546 « prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions » publiée le 12 mai 2020;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette,

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

CONSIDERANT que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances de la Communauté d'Agglomération en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de procéder au règlement du budget 2019,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal 2019 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, comme suit :

CA 2019 - BUDGET PRINCIPAL CAPV						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	affectation	Mouvements dépenses 2019	Mouvements recettes 2019	Résultat de l'exercice (2019)	Résultat de clôture 2019
INVESTISSEMENT	-2 533 230,46		16 957 443,69	11 590 305,86	-5 367 137,83	-7 900 368,29
FONCTIONNEMENT	9 766 214,39	-1 189 756,46	54 242 775,36	58 523 557,15	4 280 781,79	12 857 239,72
TOTAL	7 232 983,93	-1 189 756,46	71 200 219,05	70 113 863,01	-1 086 356,04	4 956 871,43

- et d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2020

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le 25 JUI 2020
et affichage le
25 JUI 2020



Le Président,

Didier BREMOND